

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE POMEYS**

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Séance du 19 juillet 2012

(13 membres présents sous la présidence de M. BONNARD Jean Claude, Maire de POMEYS)

(Absent excusé : Jacques Delorme)

Le CONSEIL MUNICIPAL

A APPROUVE le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 19 juin dernier.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une proposition du Centre de gestion de la fonction publique territoriale concernant la protection sociale complémentaire des agents employés par la commune.

Les communes peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent, soit au titre des risques « santé », soit au titre des risques « prévoyance », soit pour les deux. Le Centre de gestion a décidé de mener, pour le compte des collectivités qui le souhaitent, une procédure de mise en concurrence d'organismes compétents, afin de conclure une convention de participation sur les risques santé et prévoyance. La commune restera libre d'adhérer ou non à cette convention de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés.

Après discussion, le conseil municipal décide de s'inscrire dans la démarche avec une fourchette de participation allant de 0.20 à 0.50 % de la masse salariale. Un projet de délibération sera donc envoyé au Comité Technique Paritaire du Centre de gestion qui doit donner son avis.

Monsieur le Maire donne des informations sur la loi du 20 mars 2012 qui prévoit une majoration de 30 % des règles de constructibilité pour l'agrandissement et la construction de bâtiments à usage d'habitation. La commune devrait mettre à disposition du public, dans les 6 mois de l'entrée en vigueur de la loi, soit au plus tard le 20 septembre 2012, une note d'information qui en présente les conséquences. Mais il semble que la session parlementaire de juillet abroge cette loi. Les démarches d'information seront donc inutiles.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Simoly concernant le projet d'Autostop participatif des Monts du Lyonnais. Ce projet a pour objectif de développer et sécuriser un mode de transport déjà existant – l'autostop – afin de faciliter l'accès à la mobilité aux jeunes et aux personnes sans moyens de locomotion. Les participants s'engageraient à respecter une charte à signer dans les mairies participant à la mise en place du service. La dépense à engager par la commune se limiterait à faire réaliser des kits d'autostop participatif, des autocollants, des badges, des panneaux signalétiques. Il est également envisageable que le Simoly prenne en charge ces dépenses. Le Conseil municipal, après en avoir débattu, est d'accord pour participer au projet du Simoly.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte des déchets pour l'année 2011 par la Communauté de Communes Les Hauts du Lyonnais. Il présente également le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2011 par le Simoly. Ces deux rapports sont à la disposition de toute personne souhaitant le consulter.

La commission Développement Durable de la Communauté de communes Les Hauts du Lyonnais travaille, en collaboration avec le Parc Eco Habitat, sur l'amélioration énergétique des bâtiments publics. Elle propose aux communes qui le souhaitent de participer à cette action. Après en avoir débattu, le conseil municipal est d'accord pour répondre positivement à la demande, notamment pour le bâtiment de la salle Jean Letrève où des travaux d'économie d'énergie sont en projet.

Monsieur le Maire donne des informations sur le projet de construction par la SCI Le Parc du Beau Soleil, de 12 logements avec 2 bâtiments commerciaux au lieu-dit Le Couzon. Une réflexion doit être menée au sein du conseil municipal sur les possibilités et l'intérêt pour la commune d'acquérir un local commercial.

Vu par Nous, Maire de la Commune de POMEYS, pour être affiché le 26 juillet 2012 à la porte de la Mairie.

Le Maire,

Prochaine réunion de conseil municipal le jeudi 20 septembre 2012, à 20 H 30